



Police & Justice

ÇA SE PASSE PRÈS DE CHEZ NOUS

Léontine contrôlée quatre fois par la police en une semaine. Luc, policier, appelé régulièrement bougnoule, macaque, nègre par ses collègues de travail. Thomas, inspecteur principal poursuivi dans deux affaires pour violence raciale. Samira ridiculisée alors qu'elle porte plainte pour violence conjugale. Encore plus récemment, Adil qui cherche à fuir un contrôle policier en période de confinement par crainte d'une amende, ce qui entraîne une course poursuite provoquant sa mort.

Nous vivons dans un système de domination structurel raciste hérité du passé qui impacte tous les secteurs de vie (logement, santé, emploi, enseignement, police, pompier, ...). Nous sommes tous et toutes concerné.e.s en tant que racisé.e.s, non racisé.e.s, acteur.rice.s, témoins, victimes, agresseur.euse.s, ... Au niveau international, depuis la mort de l'afro-américain Georges Floyd, la pression populaire contre les violences policières émerge de partout, témoignages, manifestations *Black Lives Matter*, interpellations politiques, *Defund the police* appelant au dé-financement de la police américaine, ...

ÉTAT DES LIEUX

■ Criminalité et insécurité

Il importe de dissocier la criminalité réelle au sein d'un quartier et le sentiment d'insécurité subjectif vécu par ses habitants qui peut varier en fonction de l'insalubrité, l'âge élevé, l'isolement, la précarité et le fait d'avoir déjà été victime d'une agression. Certains médias ou hommes politiques renforcent ce sentiment en instrumentalisant les statistiques de criminalité qui ne représentent pas la criminalité réelle. À ce propos, notons la politique du chiffre menée par Sarkozy en France dès 2007 responsables de dérives dans l'enregistrement des plaintes de victimes¹. Puisque l'arrestation d'un.e meurtrier.ère, d'un.e fumeur.euse de « cannabis » ou d'un.e sans-papier avait la même valeur statistique, les policier.ère.s avaient notamment l'injonction d'écumer les arrêts de bus, ...

Dans les quartiers où certaines communautés sont fortement représentées, une logique de clivage peut également s'installer chez les habitants comme chez les policier.ère.s (eux/nous). Le rôle du.de la policier.ère est important dans la perception de l'insécurité. Un bon travail de proximité associé à une intervention efficace en cas de litige, dans un esprit inclusif et de dialogue, contribue à développer un sentiment de sécurité.

■ Police sous pression et confiance ébranlée

Unia travaille régulièrement avec la police pour, entre autres, harmoniser les politiques de recherche et de poursuite concernant les infractions aux lois et décrets « antidiscrimination ». Mais, ce n'est pas aisé car l'environnement est sous pression : sous-effectifs, polyvalence des tâches à prendre en charge, augmentation des tensions, ... On assiste à d'importantes violences policières sans nécessairement que tous et toutes les policier.ère.s ne soient individuellement racistes. En 2017, 167 agent.e.s de la police (en majorité bruxellois.e.s) ont été poursuivi.e.s en justice : 85 acquittements pour 77 condamnations. Les faits reprochés comprennent « arrestations arbitraires et illégales », « faux » (imitation d'une signature sur un PV), « détournement », ... Parmi les pratiques les plus décriées par les citoyen.ne.s émerge la pratique du profilage ethnique.

■ Profilage ethnique

Le profilage ethnique est une discrimination qui qualifie le « recours à des critères tels que la race ou l'origine nationale ou ethnique pour légitimer des contrôles d'identité, des opérations de surveillance ou des enquêtes en l'absence de motifs objectifs ou raisonnables ». Une étude de 2013² montre, qu'en France, les personnes de couleur de peau noire ont jusqu'à 11,5 fois plus de risques que les blanc-he-s d'être contrôlées par la police, et les personnes stigmatisées arabes, jusqu'à 14,8. À ce propos, le rapport d'Amnesty International est très éclairant³. Bien que le droit international et belge l'interdise, le délit de faciès ou « sale gueule » est très courant. Et, par ailleurs, les quartiers à forte densité de personnes racisées sont plus souvent contrôlés. Le

Police & Justice

manque de recherches et de données sur les contrôles d'identité ne permet pas de répondre adéquatement au problème qui est invisibilisé : aucune politique nationale ou obligation dans les zones de police, aucune collecte de données, ni de définition de ce que recouvre les termes « motifs raisonnables » qui permettent aux policier.ère.s d'effectuer un contrôle. Le profilage ethnique renforce les préjugés existants et l'animosité envers certains groupes surtout lorsque les contrôles policiers ont lieu dans l'espace public. Il provoque également la méfiance des personnes ciblées, ce qui diminue la légitimité et l'efficacité du travail de policier. Les personnes contrôlées reprochent principalement aux policier.ère.s leur impolitesse, leurs propos déplacés, voire racistes, l'absence de possibilité de communication avec les agents, l'usage excessif des menottes, les fouilles abusives et humiliantes, l'usage illégitime de la force ...

■ Justice

Le système judiciaire est un rouage important dans le fonctionnement de notre société et donc du racisme structurel: manière dont une plainte est enregistrée et suivie, possibilité de recours, poursuites judiciaires, etc. Différents processus expliquent le pourcentage important de personnes racisées en prison⁴, relevons entre autres :

- la précarisation et l'origine sociale, le fait être plus ou moins exposée au risque de pauvreté ;



- la recherche de bouc émissaire qui nourrit une peur croissante envers les étranger.ère.s ;
- une expression de la culpabilité différente selon la culture⁵ ;
- la criminalisation des jeunes défavorisés qui subissent le profilage ethnique car, selon la police, ils sont « plus susceptibles de commettre un crime ». Ce ciblage donne plus souvent lieu à des poursuites judiciaires avec, in fine, des punitions plus sévères : détention préventive plus souvent appliquée, procédure accélérée plus souvent utilisée, peines de prisons plus fréquentes que les mesures alternatives, moins souvent de liberté conditionnelle, temps de détention plus long, etc. ;

En matière de drogue, les Belges « blancs » sont placés en détention préventive dans 42,9% des cas contre 62,9% des cas pour les jeunes d'origine marocaine. De manière plus générale, dans la plupart des chefs d'inculpation (coups et blessures volontaires, vols, escroquerie), le temps de détention des étranger.ère.s est le double de celui des Belges!⁶

ÇA NOUS PRÉOCUPE

Œuvrons à la déconstruction de ce système de domination en soutenant les revendications de NAPAR⁷ et interrogeons-nous sur notre posture dans le système en tant qu'acteur.rice ou simple témoin.

■ S'impliquer

Au sein de notre commune,

- informons sur ce que recouvre le terme « profilage ethnique » et recensons les vécus de discriminations rapportées par les personnes racisées lors de contrôle de police pour visibiliser la problématique ;
- informons qu'il est possible d'agir sans se mettre en danger, rappelons qu'il est légal de filmer une arrestation trop musclée, (copwatching) ;
- faisons pression sur nos élu.e.s pour une gestion plus stricte de tels délits et pour la mise en œuvre d'un processus de sensibilisation des policier.ère.s par rapport au racisme qu'il.elle.s véhiculent par le biais d'outils ou de formations durant leurs heures de travail ;
- participons à la campagne « Stop profilage ethnique »⁸ et demandons un enregistrement systématique des contrôles de police et la délivrance d'un récépissé comme dans certaines communes bruxelloises ;
- demandons la généralisation d'un système de police de proximité ayant déjà prouvé son utilité dans un certain nombre de communes à l'étranger comme par exemple au Royaume-Uni.

■ Faire prendre conscience

- sensibilisons le grand public à l'importance de reconnaître le profilage ethnique comme une source d'inquiétude en Belgique et de permettre aux citoyen.ne.s de se ménager une preuve lorsque les forces de l'ordre interviennent (récépissé, droit de filmer, garantir l'identification du/de la policier.ère,...) ;
- sensibilisons les personnes victimes de profilage ethnique de discrimination à l'importance de signaler les comportements discriminatoires (Unia, Comité P, etc.) ;
- sensibilisons les policiers.ères sur leurs propres comportements.

■ Revendiquer

Interpellons les Gouvernements pour :

- qu'il y ait une tolérance zéro pour le racisme et la discrimination par des agent.e.s de police et des sanctions efficaces ;

- que le profilage ethnique soit interdit de manière explicite dans la loi sur la fonction de police et dans les directives policières ;
- que la manière d'interpréter les « motifs raisonnables » pouvant mener à un contrôle d'identité soit précisée dans les directives et les réglementations ;
- qu'une attestation soit donnée à chaque contrôle d'identité mentionnant la raison de ce contrôle ;
- que soit mis en place une politique de collecte de données, de surveillance et d'enquête concernant les contrôles d'identités effectués ;
- que l'enregistrement et le suivi des plaintes de faits de racisme soient systématiquement assurés ;
- que le Comité P soit réformé au plus vite pour qu'il soit un organe véritablement indépendant chargé d'enquêter sur les plaintes pour racisme au sein de la police ;
- que le processus de formation et de supervision visant à lutter contre le racisme structurel en interne soit renforcé pour toutes et tous les fonctionnaires de police concerné.e.s.

POUR EN SAVOIR PLUS : www.ciep.be



1. BORREDON L., « Du ministre au gardien de la paix. Comment la politique du chiffre s'impose aux policiers », La Monde, 3 octobre 2011, (en ligne) www.lemonde.fr/societe/article/2011/10/03/du-ministre-au-gardien-de-la-paix-comment-la-politique-du-chiffre-s-impose-aux-policiers_1581438_3224.html
2. *Police et profilage ethnique. Analyse du cadre juridique en Belgique*, Amnesty International Belgium, 2017 (en ligne) www.amnesty.be/IMG/pdf/police_et_profilage_ethnique_analyse_du_cadre_juridique_en_belgique.pdf
3. « Les bleus broient du noir ? », 12 juillet 2012 (en ligne) www.stop-repression.be/racisme/#_ftnref12
4. BRION F., « La surreprésentation des étrangers en prison : quelques enseignements d'une brève étude de démographie carcérale », dans F. BRION, A. REA, C. SCHAUT et A. TIXHON, *Mon délit ? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001, pp. 225-257.
5. LEYS Ch. et LICATA L., « Les émotions d'un prévenu peuvent-elles influencer sa peine ? », <https://www.justice-en-ligne.be/Les-emotions-d-un-prevenu-peuvent>
6. « Sept organisations lancent une campagne contre le profilage ethnique par la police », Le Soir, 10 juin 2020 (en ligne) www.lesoir.be/306205/article/2020-06-10/sept-organisations-lancent-une-campagne-contre-le-profilage-ethnique-par-la
7. Les propositions émergent des revendications de la Coalition belge pour un plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme (NAPAR) et d'Amnesty international.